

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 034-213402241-20250121-DEC_2025_2-DE

Commune de Puissalicon

DECISION N° 2025-2 Acquisition vidéoprojecteur écran portable BRUNEAU

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant les propositions commerciales des sociétés SONORAMA, BRUNEAU, ABSYS, LACOSTE,

Considérant que la proposition présentée par BRUNEAU est apparue comme économiquement et techniquement la plus avantageuse,

Considérant la nécessité de remplacer le vidéoprojecteur et l'écran portable de la Commune, vétustes et obsolètes,

Décide

Article 1

D'accepter la proposition financière de BRUNEAU d'un montant de 1 002,90 € HT pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un écran portable détaillé dans le devis 32.101.794-2

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 21/01/2025

Publication sur le site internet de la Commune le 21/01/2025

Transmission au représentant de l'état le 21/01/2025

Puissalicon le 21/01/2025



Michel FARENC
Maire